

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 114 (2006)

**Artikel:** Une incroyable nomination  
**Autor:** Cojonnex, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514231>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

François Cojonnex

## UNE INCROYABLE NOMINATION

*L'affaire Villars-Chandieu: un Vaudois à la tête d'un régiment bernois (14 janvier 1701)*

Le 14 janvier 1701, au mépris de toutes les capitulations conclues entre la France et les Cantons suisses, négligeant l'avis de son ambassadeur à Soleure, et ne se satisfaisant pas des gages de bonne volonté donnés par Berne, Louis XIV nomme à la tête du régiment bernois Manuel, du nom de son défunt propriétaire, un Vaudois, sujet de LL.EE Charles de Chandieu Villars, mieux connu à la cour de France sous le nom de Charles de Villars Chandieu.

Par cette nomination, Chandieu brûle la politesse à un bourgeois de Berne, également sur les rangs, et fortement soutenu par son Canton, le lieutenant colonel Jean Rodolphe May. Cette promotion est un fait sans précédent dans l'histoire car jamais un vassal et sujet vaudois de LL.EE de Berne n'a commandé un régiment bernois et, de surcroît, l'un des plus prestigieux et des plus anciens au service de France. Rappelons que selon l'article premier et l'article huit de la capitulation conclue lors de la levée du régiment en 1671, seul un bourgeois de Berne peut être colonel du dit régiment.

Alors, pourquoi ce Vaudois, au service de France depuis vingt-six ans, a-t-il été préféré à un bourgeois de Berne, fortement soutenu par son Canton ? Cette question nous invite à nous interroger sur l'état des relations entre la République de Berne et la France de Louis XIV, et à nous pencher sur les appuis reçus par Charles de Chandieu afin de faciliter sa promotion.

Pour ce faire, il convient de présenter les sources sur lesquelles s'appuie ce travail. La famille de Charrière de Sévery a déposé aux Archives cantonales vaudoises une grande partie de la correspondance de la famille de Chandieu, dont elle s'est trouvée héritière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ces documents qui s'étendent de la fin du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>

<sup>1</sup> ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1395-2035, regroupant la correspondance de la famille Chandieu; ACV, P Charrière de Sévery, Ada 657-670, Charles de Chandieu-Villars : service militaire (1684-1721).

siècles, présentent malheureusement des aspects lacunaires et sont la plupart du temps incomplets. Ainsi l'échange de correspondance conservé entre Charles de Chandieu et son supérieur hiérarchique, le duc du Maine, de 1690 à 1727, fait de nombreux « sauts » dans le temps. De plus, sur un total de cent quarante-cinq lettres, seule une quinzaine nous éclaire sur la relation entre les deux hommes<sup>2</sup>. Aussi, pour pallier cette carence d'information, une immersion dans les archives françaises s'imposait. En France, au Service historique de l'armée de terre (SHAT, au château de Vincennes), six registres nous ont permis de retracer, entre autre, l'historique du régiment Manuel et de la demi-compagnie Villars-Chandieu aux Gardes-Suisses<sup>3</sup>. Quant au traitement de l'affaire Villars-Chandieu proprement dite, les Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE) à Paris nous ont été d'une grande aide. En effet, nous avons pu mettre en place les éléments et événements en amont de l'affaire, et cerner la réaction bernoise à la suite de cette nomination surprise. Par la suite, la consultation des *Frankreich Bücher*<sup>4</sup> dans les Archives de l'Etat de Berne (AEB) nous a fait découvrir le rapport de la commission d'enquête bernoise chargée de mettre en lumière le rôle de Charles de Chandieu dans cette surprenante promotion.

## Les Chandieu, une famille au service de France

La famille de Chandieu est originaire du Dauphiné et du Mâconnais en France. La figure la plus célèbre de la famille, est l'arrière-grand-père de Charles, Antoine de Chandieu (1534-1591). Ce célèbre théologien protestant, proche du roi Henri de Navarre, se fixe de façon définitive en 1573 avec sa famille à Lausanne, puis à Genève, fuyant ainsi les persécutions dont sont victimes ses coreligionnaires en France. Il eut sept enfants de son épouse Françoise de Felins, dame de Folleville, dont Esaïe (1576-1647).

Esaïe de Chandieu, le grand-père de Charles, est le fondateur de la branche cadette de la famille de Chandieu. Il épouse le 1<sup>er</sup> avril 1614, Marie de Dortans, dame de L'Isle, fille et héritière d'Albert de Dortans. Esaïe et Marie de Chandieu auront neuf enfants, dont Paul (1622-1685).

<sup>2</sup> En particulier, ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1639-1643, 1646, 1678, 1679, 1686-1688, 1707, 1718, 1719, 1753, 1755, Maine à Chandieu.

<sup>3</sup> SHAT, A3 75-80, Recueil de lettres, mémoires, pièces diverses concernant la Suisse et les troupes suisses au service de France, 1481-1744.

<sup>4</sup> AEB, Kanzleiarchiv, Akten der Kanzlei, Frankreich Bücher (Registres de France), A V 77, p. 133-180.

1 Hyacinthe Rigaud: Portrait de Charles de Chandieu, s.d.  
Huile sur toile, ovale, 82x64 cm.  
Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne,  
photo: J.-C. Ducret, MCB.



Nous connaissons peu de choses sur Paul de Chandieu. Vers 1646, il entre au service de France, vraisemblablement à la suite de son frère aîné Albert (1618-1675)<sup>5</sup>. Il épouse le 19 octobre 1652, Louise Polier (1630-1687), fille de Jean-Pierre Polier, seigneur de Bottens, et veuve de Sébastien de Praroman<sup>6</sup>. Paul de Chandieu poursuit sa carrière au service de France dans le régiment des Gardes-Suisses jusqu'en 1669, date à laquelle, il dispose de sa demi-compagnie en faveur de son fils aîné Samuel de Chandieu (1657-1679)<sup>7</sup>.

Charles de Chandieu est né le 24 novembre 1658 à Lausanne. Il est le quatrième enfant de Paul et Louise de Chandieu. En décembre 1675, à l'âge de dix-sept ans, il entre comme enseigne dans la compagnie franche de Stoppa. Le choix de cette compagnie

5 La carrière de Paul de Chandieu sera développée plus amplement dans notre thèse à venir, intitulée provisoirement: *Entre parentèle et clientèle, l'exemple de la création et de l'apogée d'un réseau de fidélité mercenaire: la famille de Chandieu au service de France (1646-1725)*.

6 H. de M[OLIN] «Polier», dans *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne, 1923, t. I, p. 155-175.

7 Rodolphe de CASTELLA, *le Régiment des Gardes-Suisses au service de France, du 3 mars 1616 au 10 août 1792*, Fribourg, 1964, p. 52. Beat-Fidel ZURLAUBEN, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, Paris, 1751-1753, 8 vol., vol. I, p. 278-282.

n'est pas anodin, en effet Paul de Chandieu entretient d'étroits contacts avec la famille Stoppa, en particulier avec Jean-Baptiste Stoppa († 1692), frère de Pierre Stoppa<sup>8</sup>. L'année suivante, en avril 1676, Charles est nommé enseigne dans la lieutenance-colonelle du régiment de Stoppa. Puis il rejoint, toujours comme enseigne, la demi-compagnie de son frère aîné aux Gardes-Suisses en avril 1677. Il participe alors au siège et à la reddition de Cambrai (27 avril 1677). Il prend part au côté de son frère au siège de Saint-Ghislain. Au mois d'avril 1678, Charles de Chandieu est promu lieutenant et sert au siège et à la prise de Gand, il participe également à la bataille de Saint-Denis près de Mons. A la mort de son frère aîné Samuel, il obtient la demi-compagnie familiale aux Gardes, et il est nommé capitaine en septembre 1679<sup>9</sup>.

Le 5 juillet 1685, Charles épouse Catherine Gaudicher, dame d'Aversé, fille d'Urbain Gaudicher d'Aversé et de Marie Le Clerc de Juigné. Malheureusement, faute de documents, le statut social et financier de la famille Gaudicher au moment de ce mariage nous est inconnu, nous ignorons également comment les futurs époux se sont rencontrés<sup>10</sup>.

## Neuchâtel, 1699 : en mission pour le duc du Maine

Héritier, à la mort de son frère Samuel, de la demi-compagnie Villars Chandieu aux Gardes, Charles la commande pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697). Il participe à l'attaque de Walcourt le 27 août 1689, puis à la bataille de Fleurus en juillet 1690. C'est au cours de cette campagne, selon toute vraisemblance, que Chandieu fait la connaissance de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1670-1736). Fils adultérin de Louis XIV et de Françoise-Athénaïs de Montespan, le duc du Maine est nommé

<sup>8</sup> Pierre Stoppa (1621-1701). Officier suisse originaire des Grisons. En 1685, il est nommé colonel-commandant du régiment des Gardes-Suisses. Louis XIV le charge de plusieurs missions de recrutement de troupes auprès des cantons suisses (1671-1672). Il assure la charge de colonel-général des Suisses et Grisons durant la minorité du duc du Maine. Stoppa possède également une compagnie dans le régiment des Gardes-Suisses.

<sup>9</sup> Jean-François GIRARD, *Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers dans des grades supérieurs, rangée par ordre alphabétique sur des Mémoires et ouvrages authentiques, depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, avec des notes généalogiques sur chaque famille*, Fribourg, 1781, 3 vol., vol. I, p. 127-130. Albert de MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, Lausanne, 1878, t. II, p. 148. M. PINARD, *Chronologie historique militaire*, Paris, 1760 ss., vol. V, p. 104 -105.

<sup>10</sup> Les liens entre Charles de Chandieu et sa belle-famille seront exposés plus en détail dans: *Charles de Chandieu (1658-1728), un Vaudois à la tête d'un régiment bernois*, à paraître en 2007.

à l'âge de trois ans colonel-général des Suisses et Grisons, mais l'exercice effectif de cette charge est assuré jusqu'à sa mort par Pierre Stoppa.

Face à l'absence de sources, nous ne pouvons pas établir avec certitude la date de leur première rencontre. La première lettre du duc du Maine à Charles de Chandieu, trouvée aux ACV<sup>11</sup>, est adressée depuis le camp de Morselé en Flandres et datée du 20 octobre 1690. Le duc remercie Chandieu de lui donner de ses nouvelles, et ajoute :

« J'espère que vous avez toujours pour moi les sentiments que vous me marquez, et vous devez compter aussi que je serai toujours ravi de pouvoir vous donner des marques de l'estime que j'ai pour vous, et du cas que je fais de votre amitié. »<sup>12</sup>

La relation qu'entretient Chandieu avec le duc du Maine, et dont l'extrait de cette lettre témoigne, est caractéristique des relations qui régissent la société à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une relation de clientèle. Le clientélisme est un rapport vertical, qui unit deux personnages de statut social inégal, créant de la sorte une situation de dépendance entre un patron et un client. De plus, elle est réciproque, procédant du féodal « don contre don ». Le supérieur offre sa protection, tandis que l'inférieur offre son service. Il convient de rester vigilant et de ne pas se laisser abuser par le vocabulaire amical usité à l'époque, en effet la relation de clientèle s'exprime toujours dans un langage fortement affectif.

Toujours est-il que le duc du Maine cherche rapidement à éprouver son client Chandieu, en lui confiant une mission particulière. L'occasion est trouvée, lorsqu'en 1699, le duc demande à Chandieu d'accompagner François-Louis de Bourbon, prince de Conti (1664-1709) à Neuchâtel. Le prince de Conti est, depuis février 1694, en procès avec la duchesse Marie de Nemours (1625-1707), demi-sœur du dernier représentant mâle de la maison d'Orléans-Longueville, régnant sur Neuchâtel. Le 13 décembre 1698, le Parlement de Paris confirme l'arrêt attribuant la propriété des biens français de la famille de Longueville au prince de Conti. Après une série d'entretiens avec Louis XIV, Conti obtient l'autorisation du Roi de faire le voyage à Neuchâtel afin d'y défendre ses intérêts.

Le duc du Maine enjoint à un certain nombre d'officiers de régiments suisses en garnison à Paris de se joindre à la suite du prince de Conti. Charles de Chandieu, qui fait parti de cette délégation, se voit confier la délicate mission de surveiller au plus près l'avancée des intérêts de Conti.

<sup>11</sup> ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1637-1781.

<sup>12</sup> ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1637, Maine à Chandieu, 20 octobre 1690.

Au-delà de sa mission proprement dite, Charles de Chandieu se lie, durant cette équipée neuchâteloise, avec un personnage qui va jouer un rôle essentiel dans sa future promotion à la tête du régiment Manuel, Nicolas Louis de Neufville, duc de Villeroy (1663-1734). Le duc est le fils de François de Villeroy, maréchal de France, et proche de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Mais Nicolas Louis de Villeroy est également le beau-fils du tout puissant ministre de la guerre, le marquis de Louvois, dont il épouse la fille en 1694. Villeroy est à n'en pas douter, de par ses attaches familiales, un personnage influent à la cour de France. On trouve aux ACV, une série de lettres écrites par le duc à Chandieu<sup>13</sup>. Ces lettres sont particulièrement éclairantes quant au rapport qu'entretient Villeroy avec Chandieu. Dans ce cas nous pouvons également parler d'un lien de clientélisme entre les deux hommes, cependant les services rendus ou dus ne sont jamais clairement évoqués. Le duc de Villeroy se trouve à Neuchâtel, car lui aussi revendique l'héritage de la duchesse de Nemours. Nous retrouverons le duc de Villeroy quelques années plus tard lors de son « coup de pouce » à Charles de Chandieu.

L'activité de Charles de Chandieu à Neuchâtel demeure obscure, il rentre en France le 11 mai 1699 à la suite du prince de Conti. Mis à part les lettres que lui adressent les ducs du Maine et de Villeroy, nous ignorons la part prise par Chandieu dans les intrigues et autres cabales qui se tramont durant ces années dans la principauté<sup>14</sup>. La mission neuchâteloise est malgré tout intéressante car elle éclaire d'une façon particulière les relations entre le duc du Maine et Chandieu. Elle nous montre ainsi que loin de rapports exclusivement militaires, la correspondance entre les deux hommes peut également recouvrir des sujets politiques.

## L'affaire Villars Chandieu

Quelques mois après le retour de Chandieu en France, au début du mois d'octobre 1699, le colonel Albert Manuel, propriétaire du plus ancien régiment suisse au service de France, tombe malade à Genève en allant rejoindre son régiment. La mort programmée d'Albert Manuel et sa succession à venir vont ainsi, pendant plus d'une année, tenir en haleine les officiers suisses désireux d'obtenir une promotion. Mais avant d'évoquer

<sup>13</sup> P Charrière de Sévery, Ba 1869-1871, Villeroy à Chandieu.

<sup>14</sup> L'affaire de Neuchâtel sera développée plus longuement dans : *Charles de Chandieu (1658-1728), un Vaudois à la tête d'un régiment bernois*, à paraître en 2007.

les intrigues et les chausse-trappes de la succession militaire du colonel Manuel, il convient de rappeler l'état des relations entre la France et la République de Berne à cette époque.

Les relations entre Berne et la France vont connaître dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle une dégradation progressive dont le paroxysme se situe au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes. La source de ces tensions remonte à la mission confiée en 1671 par Louis XIV à Pierre Stoppa. A la veille de la guerre contre la Hollande, Louis XIV envoie Pierre Stoppa en mission auprès de certains cantons suisses afin de recruter quelques milliers d'hommes en vue de la prochaine campagne. Arrivé à Berne le 16 août 1671, Stoppa conclut rapidement un accord avec le gouvernement bernois. Le 24 août, celui-ci autorise Stoppa à recruter sur son territoire un régiment de douze compagnies, le futur régiment d'Erlach. Les Bernois acceptent également de réduire le montant de la solde à six écus en lieu et place des sept prévus par les capitulations. Cependant Berne accepte ce recrutement à la condition exprès de ne pas engager le régiment fraîchement formé à combattre contre la Hollande. Stoppa n'en tient pas compte et, plus grave encore, soudoie certains notables bernois afin de faire disparaître le texte de la convention militaire. La découverte de cette tromperie va indisposer durablement les esprits bernois contre la France, d'autant plus que les EE désapprouvent la guerre menée par Louis XIV contre la Hollande, et à laquelle participe le régiment d'Erlach. Mais les relations se tendent réellement lorsque qu'au mois d'octobre 1685, Louis XIV décide de révoquer l'Edit de Nantes. Plus de quarante-cinq mille huguenots transitent par le territoire bernois et plusieurs milliers y trouvent refuge. Le gouvernement bernois ne cache plus alors ses sympathies envers les Provinces-Unies et exprime ouvertement sa volonté de contrecarrer par tous les moyens le roi de France. Un pas décisif est franchi en février 1690, avec la promulgation de la loi dite de « l'Inégalité de service ». Ce texte interdit aux fils et gendres des membres du Petit Conseil de Berne d'entrer au service de France en qualité de capitaines. Cette disposition tend naturellement à favoriser le service de Hollande en pénalisant fortement l'engagement en France.

La fin des hostilités et la signature des traités de Ryswick (septembre-octobre 1697), provoque un grand soulagement en Suisse. Signe de détente, l'ambassadeur de France, Michel Amelot (1655-1724) est reçu chaleureusement à Zurich au mois de septembre 1697. Berne, craignant de se trouver isolée au sein de la Confédération, convie également l'ambassadeur de France à visiter les autorités bernoises. Mais cette « embellie » est de courte durée, car déjà la décision de Louis XIV de baisser la solde des Suisses de six à cinq écus en temps de paix, provoque une levée de boucliers dans les XIII Cantons. L'arrivée au mois de mai 1698 du nouvel ambassadeur de France, le marquis de Puiseux, débloque la situation. Un compromis est trouvé, le roi consent à relever la solde

à 5 ½ écus en temps de paix. Réunie en Diète générale en Argovie au début du mois de décembre 1698, la majorité du Corps helvétique accepte la convention ; seul le canton de Berne refuse l'accommodelement royal.

Depuis le début du mois d'octobre 1699, la question du règlement de la succession du colonel Manuel revient régulièrement dans la correspondance entre Pierre Stoppa et l'ambassadeur Puisieuxx. L'état de santé d'Albert Manuel s'aggrave de jour en jour. Stoppa propose à Louis XIV de ne pas attribuer le régiment Manuel après la mort de son propriétaire mais d'attendre afin de voir si Berne modifie son attitude à l'égard de la France. Cette proposition, dont l'idée revient au marquis de Puisieuxx, semble peu à peu faire son chemin à Versailles. Ainsi, à la mort d'Albert Manuel, le 18 juin 1700, Puisieuxx dans sa dépêche au roi, conseille également de patienter avant d'attribuer le régiment vacant. Cependant, contrairement à Stoppa, l'ambassadeur juge que ne pas nommer à la tête du régiment un bourgeois de Berne, serait une erreur, et invite le roi à donner, le moment venu, le régiment vacant au lieutenant-colonel Jean-Rodolphe May, successeur désigné de Manuel et fortement soutenu par Berne. Cette patience se révèle payante, car quelques jours plus tard Berne accepte d'accorder des recrues pour le service de France à trois de ses compagnies et, deux jours après, le gouvernement bernois adhère à la convention des deux soldes. Plus rien ne semble désormais s'opposer à la nomination de May à la tête du régiment Manuel, même Pierre Stoppa se rallie à l'idée de la promotion du lieutenant-colonel. Pourtant, d'autres officiers suisses convoitent ce prestigieux régiment, et parmi eux, dans l'ombre, Charles de Chandieu, bien décidé à ne pas laisser passer son tour.

Moins d'un mois après le décès d'Albert Manuel, Chandieu écrit à ses deux puissants protecteurs, le duc du Maine et le duc de Villeroy. Malheureusement nous ignorons tout de la nature de ces lettres, sans doute doit-il s'agir, à la lumière des réponses faites à Chandieu, de requêtes concernant le régiment Manuel. La réponse du duc du Maine est plutôt prudente, il évite toute promesse et compromission. Ainsi après avoir assuré Chandieu de ses bonnes dispositions à son égard, le duc lui spécifie qu'il n'entre pas en matière dans ce genre d'affaire. Le duc de Villeroy se montre un peu plus coopératif que le duc du Maine. Dans sa réponse, Villeroy assure à Chandieu avoir présenter sa requête au marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat à la guerre, son beau-frère, il abonde dans le sens du duc du Maine en confirmant la suspension de toute nomination à la tête du régiment pendant un certain temps.

Entre temps, la santé de Pierre Stoppa décline dangereusement. Il meurt à Paris au début du mois de janvier 1701. La mort de Stoppa fait vaquer trois charges militaires importantes, ouvrant ainsi une succession encore plus alléchante que celle de feu le colonel Manuel. Le 11 janvier, Louis XIV nomme Maurice Wagner, colonel du régiment

des Gardes-Suisses. Le lendemain, le duc du Maine prend officiellement possession de sa charge de colonel-général des Suisses et Grisons. Le même jour, le neveu de Pierre Stoppa reçoit la compagnie de son oncle aux Gardes. Il reste alors à attribuer la lieutenance-colonel du régiment des Gardes-Suisses, possédée jusqu'ici par Maurice Wagner, et le régiment Manuel. Durant les premiers jours de janvier 1701, Charles de Chandieu ne chôme pas et essaie par tous les moyens de tirer son épingle du jeu. Il sollicite le duc de Villeroy, celui-ci lui répond :

« M. le duc du Maine, chez qui j'ai été ce matin, qui m'a dit que je pouvais vous mander toute l'estime particulière qu'il faisait de vous, [...], qu'il ne pouvait rien dire de positif mais que si vous n'aviez pas toute satisfaction que vous pourriez de tirer de cette conjoncture-ci qu'on songerait d'ailleurs à vous rendre content, voilà les propres paroles de M. le duc du Maine. »<sup>15</sup>

Trois jours plus tard, Louis XIV attribue la lieutenance-colonel du régiment des Gardes-Suisses à François Nicolas Albert de Castella, et le régiment Manuel à Charles de Chandieu. Jean-Rodolphe May, candidat malheureux, doit se contenter d'une commission de colonel. Le choix de Charles de Chandieu ne manque pas de nous étonner. En effet, depuis l'acceptation par Berne de la convention des deux soldes, la nomination du lieutenant-colonel May comme successeur d'Albert Manuel semble assurée. Quelques mémorialistes ont bien tenté d'expliquer cette nomination sans toutefois y parvenir de façon satisfaisante. Le seul à nous offrir un éclairage complet des faits est Louis-Constantin de Bourbon-Maine, prince de Dombes (1700-1755), fils du duc du Maine, et son successeur à la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. Il évoque deux raisons qui ont motivé la nomination de Chandieu, tout d'abord son appartenance confessionnelle. Chandieu ne pouvait pas prétendre à la lieutenance-colonelle des Gardes-Suisses, le Roi refusant d'offrir un si haut poste à un officier protestant. Puis, il insiste sur la volonté royale de mortifier, malgré tout, le gouvernement bernois en attribuant à un vassal de LL.EE le régiment Manuel, montrant ainsi que le roi de France reste le seul maître de ses grâces.

## Berne réagit

La décision de Louis XIV ne manque pas de provoquer à Berne une profonde colère. Dans les jours qui suivent la promotion de Chandieu, le gouvernement bernois écrit au

<sup>15</sup> ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1871, Villeroy à Chandieu, 11 janvier 1701.

roi de France une lettre dans laquelle il exprime son indignation et son incompréhension<sup>16</sup>. Cependant l'ire bernoise se calme peu à peu, grâce principalement à l'entregent et au talent de l'ambassadeur Puisieuxx. Ainsi au début du mois de février 1701, Berne autorise Chandieu à recruter pour sa demi-compagnie aux Gardes, recrutement qui lui avait été refusé dans un premier temps.

Mais qu'en est-il de la réaction de Chandieu face à cette promotion ? En l'absence de documents personnels, et en particulier de lettres à ses proches durant cette période, nous ignorons la réaction privée de Charles de Chandieu à l'annonce de sa nomination. Par contre sa réaction publique nous est parvenue. Le 27 février 1702, soit plus d'un an après son accession à la tête du régiment, Chandieu écrit à la Commission d'Etat de la République de Berne, un mémoire justificatif expliquant son acceptation du régiment Manuel<sup>17</sup>. Dans cette lettre, Chandieu se défend d'avoir manqué à son devoir envers LL.EE. Il assure n'avoir jamais fait aucune démarche afin d'obtenir le régiment vacant. Nous avons vu précédemment, à la lumière de la lettre du duc de Villeroy, que l'allégation de Chandieu contestant sa sollicitation du régiment Manuel, est mensongère. En outre, il ajoute que les démarches de Berne auprès de l'ambassadeur Puisieuxx afin de favoriser la nomination de May lui étaient méconnues. Il conclut sa lettre en montrant le bien-fondé de son acceptation :

« [...] La cour n'aurait pas hésité un moment de donner ce régiment à un colonel étranger de ce canton, l'empressement était extraordinaire et il a été connu, et si par ma faute ce régiment fut passé dans des mains étrangères, je me serais attiré l'indignation de LL.EE »<sup>18</sup>

La lettre de Charles de Chandieu ne va pas rester sans réponse. Les autorités bernoises vont largement commenter la missive, la décortiquant et passant au crible scrupuleusement l'argumentation défendue par Chandieu. Mais curieusement, le mémoire daté du 21 février 1702, ne reçoit un jugement définitif que le 27 novembre 1703. Autre fait troublant, les passages de la lettre de Chandieu soumis aux réflexions de la Commission ne correspondent pas toujours à la lettre telle que nous l'avons retrouvée aux Archives de l'Etat de Berne. Toutefois, les réflexions de la Commission sont extrêmement intéressantes. Berne n'est pas dupe des intrigues du Vaudois. Le gouvernement bernois est tout à fait conscient que Chandieu a manœuvré en sous-main, aidé par ses relations à la cour, afin d'obtenir le régiment Manuel :

<sup>16</sup> AMAE, correspondance diplomatique, Suisse, n°128, p. 37.

<sup>17</sup> AEB, Frankreich Bücher, p. 173 -175, Chandieu à la Commission d'Etat, sans date.

<sup>18</sup> AEB, Frankreich Bücher, p. 173 -175, Chandieu à la Commission d'Etat, sans date.

« [...] Il aurait du mettre au courant son Souverain des intentions illicites de la cour, afin de se dédouaner de tout soupçon, et puisqu'il ne l'a pas fait, il est raisonnable de présumer qu'il a négocié à l'égard de ce régiment plus en sa faveur qu'en sa défaveur. »<sup>19</sup>

Ainsi, au cours de ses travaux, la Commission d'Etat chargée d'examiner l'affaire Villars Chandieu, a souligné l'activité souterraine de Chandieu afin d'obtenir le régiment Manuel, sans qu'elle puisse toutefois pouvoir prouver sa culpabilité. Elle a également relevé les puissantes protections dont bénéficie Chandieu dans l'entourage royal, car elle affirme dans sa conclusion : « [...] cela apparaîtrait étrange si l'on bravait le Roi dans la personne de Monsieur de Villars. »<sup>20</sup> Elle conclut donc, fautes de preuves et par crainte du puissant voisin, à la bonne foi de Chandieu, en prononçant un non-lieu.

## **Lieutenant-général des armées du Roi**

Charles de Chandieu va rester plus de vingt-sept ans à la tête du régiment Manuel. En 1721, il est nommé par le Régent, Philippe d'Orléans, lieutenant-général des armées du Roi, à la suite de l'intervention du duc du Maine. Par cette promotion, Chandieu accède au plus haut grade de l'armée française sous l'Ancien Régime, après la dignité de maréchal de France. Charles de Chandieu s'éteint le 24 avril 1728 dans son château de L'Isle.

Le fait le plus intéressant et le plus passionnant dans le parcours de Chandieu est sa nomination à la tête du régiment Manuel. Pourtant sa carrière ne se limite pas à ce seul événement, loin de là. Malgré tout, cette accession n'en demeure pas moins exceptionnelle car jamais aucun sujet de LL.EE n'est parvenu à brûler ainsi la politesse à un bourgeois de Berne, soutenu de surcroît par son canton. Cette promotion souligne l'importance du réseau et met en lumière les relations et les solidarités qui se créent et se développent au sein de l'entreprise militaire.

Par ces puissantes protections, par son parcours au service de France, Charles de Chandieu mérite incontestablement l'intérêt des historiens. Malgré tout, il nous reste à regretter que Chandieu n'ait pas laissé de mémoires ou du moins des lettres plus détaillées qui nous auraient permis de mieux cerner sa personnalité et ses réelles aspirations.

<sup>19</sup> AEB, Frankreich Bücher, p. 161, rapport de la Commission d'Etat.

<sup>20</sup> AEB, Frankreich Bücher, p. 170, rapport de la Commission d'Etat.

